

**EXTRAIT**  
**du registre des Délibérations du Comité Syndical**

**Séance du 26 avril 2011**

**OBJET**

Opérations 2011  
Communication spécifique  
Loi DTR  
Panneaux déroulants

L'an deux mille onze  
le 26 avril à 18 heures 30

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département à Besançon, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 15

**Etaient présents :** Mme Françoise PRESSE, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Ali BENZIDANE, Pascal BONNET, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Nicolas GUILLEMET, Benoît HUFSCMITT, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM.

Membres qui ont pris part à la délibération : 15

**Etaient excusés :** Brigitte BOURGUIGNON, Sylvie JEANNIN, Barbara ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Christophe LIME, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT.

Date de la convocation :  
19 avril 2011

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**NOTA :**

Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché  
au local du syndicat  
en mai 2011.

Le Président,

M. DAHOUI présente l'opération 2011 concernant la communication spécifique à l'appel à projets national Loi DTR (Développement des Territoires Ruraux) / Création de supports visuels sur panneaux déroulants.

A l'unanimité avec 15 voix pour, le Comité syndical approuve le montant estimatif de 2 000 euros TTC pour la création de supports visuels sur panneaux déroulants.

A l'unanimité avec 15 voix pour, le Comité syndical approuve le plan de financement retenu :  
50 % Agence de l'Eau  
50% Autofinancement

A l'unanimité avec 15 voix pour, le Comité syndical autorise le Président à accepter la proposition du prestataire le mieux-disant pour cette opération.

A l'unanimité avec 15 voix pour, le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, et années susdits.

PRÉFECTURE  
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DU DOUBS  
D.C.T. J.  
Contrôle de légalité



RECU 09.MAI 2011

Pour extrait conforme  
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

**EXTRAIT**  
**du registre des Délibérations du Comité Syndical**

**OBJET**

**Séance du 26 avril 2011**

Installation de nouveaux  
membres

L'an deux mille onze  
le 26 avril à 18 heures 30

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 15

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département à Besançon, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Membres qui ont pris part à la  
délibération : 15

**Etaient présents :** Mme Françoise PRESSE, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Ali BENZIDANE, Pascal BONNET, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Nicolas GUILLEMET, Benoît HUFSCMITT, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM.

Date de la convocation :  
19 avril 2011

**Etaient excusés :** Brigitte BOURGUIGNON, Sylvie JEANNIN, Barbara ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Christophe LIME, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT.

**NOTA :**  
Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché  
au local du syndicat  
en mai 2011.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Président,

Suite aux élections cantonales, le syndicat mixte est administré par un comité qui est composé de la façon suivante (article 7 des statuts) :

- Département du Doubs : 9 représentants titulaires et 9 suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Yves-Michel DAHOUI	- Martine VOIDEY
- Jacques BREUIL	- Pierre HÉLIAS
- Claude DALLAVALLE	- Vincent FUSTER
- Christian BOUDAY	- Philippe BELUCHE
- Eric ALAUZET	- Michel RONDOT
- Barbara ROMAGNAN	- Léon BESSOT
- Patrick RONOT	- Annick JACQUEMET
- Jean-Marie POBELLE	- Marc PETREMENT
- Frédéric CARTIER	- Serge CAGNON

- Ville de Besançon : 6 représentants titulaires et 6 suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Nicolas GUILLEMET	- Benoît CYPRIANI
- Françoise PRESSE	- Franck MONNEUR
- Sylvie JEANNIN	- Corinne TISSIER
- Béatrice RONZI	- Béatrice FALCINELLA
- Christophe LIME	- Jean-Sébastien LEUBA
- Pascal BONNET	- Philippe GONON

OBJET

Séance du 26 avril 2011

Détermination des ratios  
promus/promouvables

L'an deux mille onze  
le 26 avril à 18 heures 30

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 15

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département à Besançon, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Membres qui ont pris part à la  
délibération : 15

**Etaient présents :** Mme Françoise PRESSE, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Ali BENZIDANE, Pascal BONNET, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Nicolas GUILLEMET, Benoît HUFSCMITT, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM.

Date de la convocation :  
19 avril 2011

**Etaient excusés :** Brigitte BOURGUIGNON, Sylvie JEANNIN, Barbara ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Christophe LIME, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT.

NOTA :  
Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché  
au local du syndicat  
en mai 2011.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Président,

M. DAHOUI rappelle les dispositions réglementaires selon lesquels l'article 35 de la Loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale qui introduit après le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 49 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les dispositions suivantes :

*« Le nombre maximum des fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité technique paritaire ».*

Le Comité syndical est informé que par conséquent, la collectivité peut fixer le taux ou ratio promus/promouvables c'est-à-dire le pourcentage des promouvables (agents remplissant les conditions individuelles pour bénéficier d'un avancement de grade) qui pourraient être inscrits sur le tableau annuel d'avancement de grade et donc bénéficier d'un tel avancement de grade.

Le Comité syndical est informé que ce taux doit être déterminé pour chaque grade d'avancement par l'assemblée délibérante après avis du Comité technique paritaire, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois, que ce taux peut être compris entre 0 et 100 %, et qu'aucun avancement ne pourra avoir lieu sans cette délibération.

Après débat et avec 15 voix pour, le Comité syndical approuve à l'unanimité le ratio promu/promouvable de 100 % au sein du Syndicat mixte du marais de Saône.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdit.

PREFECTURE  
DE REGION FRANCHE-COMTE  
PREFECTURE DU DOUBS

D.C.T.C.J.  
Contrôle de légalité



RECU 09.MAI 2011

Pour extrait conforme  
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

# Syndicat Mixte du Marais de Saône

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

## EXTRAIT du registre des Délibérations du Comité Syndical

### OBJET

Séance du 26 avril 2011

Election d'un nouveau  
membre du bureau

L'an deux mille onze  
le 26 avril à 18 heures 30

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 15

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département à Besançon, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Membres qui ont pris part à la  
délibération : 15

**Etaient présents :** Mme Françoise PRESSE, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Ali BENZIDANE, Pascal BONNET, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Nicolas GUILLEMET, Benoît HUFSCMITT, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM.

Date de la convocation :  
19 avril 2011

**Etaient excusés :** Brigitte BOURGUIGNON, Sylvie JEANNIN, Barbara ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Christophe LIME, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT.

NOTA :  
Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché  
au local du syndicat  
en mai 2011.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Président,

M. DAHOUI indique que le bureau est composé du président du syndicat mixte, du vice-président et de quatre membres élus au sein du comité syndical selon les conditions prévues par l'article L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

M. DAHOUI informe le Comité qu'un nouveau membre doit être élu afin de remplacer Monsieur Jean SIMONDON n'étant plus désigné membre délégué à siéger au Comité syndical pour la commune de Gennes.

Après recueil des candidatures, le vote s'effectue.

Le Comité approuve à l'unanimité la candidature de M. Bernard GRAPPEY, délégué de la commune de Gennes, en qualité de membre du bureau avec 15 voix pour.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.



RECU 09.MAI 2011

Pour extrait conforme  
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

- Commune de Saône : 3 représentants titulaires et 3 suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Benoît HUFSCMITT	- Christine BOBILLIER
- Claude MENETRIER	- Régis RENAUDE
- Christian PRAOM	- Alain VIENNET

- Commune de Morre : 2 représentants titulaires et 2 suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Jean-Michel CAYUELA	- Marthe GLASSER
- Ali BENZIDANE	- Françoise GASTEL

- Commune de Montfaucon : 2 représentants titulaires et 2 suppléants

TITULAIRE	SUPPLEANTS
- Michel CARTERON	- Guy LAITHIER
- Brigitte BOURGUIGNON	- Françoise JOURNOT

- Commune de Gennes : 1 représentant titulaire et 1 suppléant

TITULAIRE	SUPPLEANT
- Bernard GRAPPEY	- Patrick MODICA

- Commune de La Vèze : 1 représentant titulaire et 1 suppléant

TITULAIRE	SUPPLEANT
- Sébastien BALANCHE	- Julien PASCAL

- Syndicat d'étude et d'aménagement de Besançon Sud Plateau : 1 représentant titulaire et 1 suppléant

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Daniel HUOT	- Jean-Paul DILLSCHNEIDER

Fait et délibéré en séance, le jour, mois, an susdits.

Pour extrait-conforme  
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI



RECU 09.MAI 2011

m. 2011 / 79 / 03

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

Syndicat Mixte du Marais de Saône

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

**EXTRAIT**  
**du registre des Délibérations du Comité Syndical**

**Séance du 26 avril 2011**

**OBJET**

Désignation d'un nouveau  
membre de la Commission  
Appel d'Offres

L'an deux mille onze  
le 26 avril à 18 heures 30

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du  
Département à Besançon, après convocation légale, sous la Présidence de  
Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 15

Membres qui ont pris part à la  
délibération : 15

**Etaient présents :** Mme Françoise PRESSE, MM. Eric ALAUZET,  
Sébastien BALANCHE, Ali BENZIDANE, Pascal BONNET, Michel  
CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Yves-  
Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Nicolas GUILLEMET, Benoît  
HUFSCMITT, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM.

Date de la convocation :  
19 avril 2011

**Etaient excusés :** Brigitte BOURGUIGNON, Sylvie JEANNIN, Barbara  
ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Christian BOUDAY, Jacques  
BREUIL, Frédéric CARTIER, Christophe LIME, Jean-Marie POBELLE,  
Patrick RONOT.

**NOTA :**

Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché  
au local du syndicat  
en mai 2011.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Président,

M. DAHOUI informe le Comité qu'un nouveau membre doit être désigné en remplacement de Monsieur Jean  
SIMONDON.

Après recueil des candidatures, le vote s'effectue.

Le Comité approuve à l'unanimité la candidature de M. Bernard GRAPPEY, délégué de la commune de Gennes, en  
qualité de membre de la Commission Appel d'Offres avec 15 voix pour.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait-conforme  
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

PREFECTURE  
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ  
PREFECTURE DU DOUBS  
D.C.T.C.J.  
Contrôle de légalité



RECU 09.MAI 2011

EXTRAIT  
du registre des Délibérations du Comité Syndical

OBJET

Séance du 26 avril 2011

Désignation des représentants  
du Syndicat au Conservatoire  
Botanique National de  
Franche-Comté (CBNFC)

L'an deux mille onze  
le 26 avril à 18 heures 30

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du  
Département à Besançon, après convocation légale, sous la Présidence de  
Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 15

**Etaient présents :** Mme Françoise PRESSE, MM. Eric ALAUZET,  
Sébastien BALANCHE, Ali BENZIDANE, Pascal BONNET, Michel  
CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Yves-  
Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Nicolas GUILLEMET, Benoît  
HUFSCMITT, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM.

Membres qui ont pris part à la  
délibération : 15

**Etaient excusés :** Brigitte BOURGUIGNON, Sylvie JEANNIN, Barbara  
ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Christian BOUDAY, Jacques  
BREUIL, Frédéric CARTIER, Christophe LIME, Jean-Marie POBELLE,  
Patrick RONOT.

Date de la convocation :  
19 avril 2011

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

NOTA :

Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché  
au local du syndicat  
en mai 2011.

Le Président,

M. DAHOUI rappelle que les membres représentant le Syndicat au Conseil d'administration du CBNFC suite au  
Comité du 14 janvier 2009 sont :

- Représentant titulaire : Monsieur Benoît HUFSCMITT
- Représentant suppléant : Monsieur Jean SIMONDON

M. HUFSCMITT évoque son souhait de ne pas poursuivre son mandat.

M. DAHOUI propose au Comité de désigner un nouveau membre titulaire ainsi qu'un suppléant.

Après recueil des candidatures, le vote s'effectue.

Le Comité approuve à l'unanimité la candidature de M. Pascal BONNET en qualité de représentant titulaire du  
Syndicat du marais au Conservatoire Botanique avec 15 voix pour.

Le Comité approuve à l'unanimité la candidature de M. Christian PRAOM en qualité de représentant suppléant du  
Syndicat du marais au Conservatoire Botanique avec 15 voix pour.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

PREFECTURE  
DE REGION FRANCHE-COMTE  
PREFECTURE DU DOUBS  
C.T.C.  
Contrôle de légalité



RECU 09.MAI 2011  
Pour extrait conforme  
Le Président,  
Yves-Michel DAHOUI

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

Syndicat Mixte du Marais de Saône

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

**EXTRAIT**  
**du registre des Délibérations du Comité Syndical**

**OBJET**

**Séance du 26 avril 2011**

Compte de gestion 2010

L'an deux mille onze  
le 26 avril à 18 heures 30

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 15

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département à Besançon, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Membres qui ont pris part à la délibération : 15

**Etaient présents :** Mme Françoise PRESSE, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Ali BENZIDANE, Pascal BONNET, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Nicolas GUILLEMET, Benoît HUFSCMITT, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM.

Date de la convocation :  
19 avril 2011

**Etaient excusés :** Brigitte BOURGUIGNON, Sylvie JEANNIN, Barbara ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Christophe LIME, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT.

**NOTA :**

Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché  
au local du syndicat  
en mai 2011.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Président,

M. DAHOUI présente le compte de gestion 2010 du Syndicat.

En conclusion, le compte de gestion se solde par :

- Un résultat de la section de fonctionnement de **144 409,88 €** (excédent),
- Un résultat de la section d'investissement de **9 304,47 €** (excédent).

M. DAHOUI sollicite les remarques du Comité syndical et suggère de passer au vote.

Le Comité approuve à l'unanimité le compte de gestion pour l'exercice 2010 avec 15 voix pour.

M. DAHOUI remercie Mme BAUDRAS.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.



RECU 09.MAI 2011

Pour extrait conforme  
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Comité Syndical

OBJET

Séance du 26 avril 2011

Compte administratif 2010

L'an deux mille onze  
le 26 avril à 18 heures 30

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 15

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département à Besançon, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Membres qui ont pris part à la  
délibération : 15

**Etaient présents :** Mme Françoise PRESSE, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Ali BENZIDANE, Pascal BONNET, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Nicolas GUILLEMET, Benoît HUFSCMITT, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM.

Date de la convocation :  
19 avril 2011

**Etaient excusés :** Brigitte BOURGUIGNON, Sylvie JEANNIN, Barbara ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Christophe LIME, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT.

NOTA :

Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché  
au local du syndicat  
en mai 2011.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Président,

M. DAHOUI laisse la parole à Mme SIMONIN.

*(M. DAHOUI quitte la séance et laisse la Présidence de séance à M. CAYUELA, Vice-Président).*

Mme SIMONIN présente le compte administratif 2010 du Syndicat qui se solde par un résultat de la section de fonctionnement de 14 273,88 € et un résultat de la section d'investissement de 37 277,87 € ; complémentaiement, les reports de 2009 sur le budget 2010 s'élevaient à + 130 136,00 € en fonctionnement et - 27 973,40 € en investissement.

Ainsi, les résultats 2010 cumulés aux antérieurs permettent de dégager un résultat de clôture à hauteur de :

**+ 144 409,88 € (excédent) en fonctionnement**

**+ 9 304,47 € (excédent) en investissement**

En outre, le compte de gestion transmis par Mme BAUDRAS, Payeur Départemental, est conforme à la comptabilité administrative.

Après débat, M. CAYUELA suggère de passer au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif pour l'exercice 2010 avec 15 voix pour.

*(M. DAHOUI rejoint la séance).*

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

PREFECTURE  
DE REGION FRANCHE-COMTE  
PREFECTURE DU DOUBS  
D.C.T.C.J  
Contrôle de légalité

RECU 09.MA 2011

Pour extrait conforme  
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

OBJET

Séance du 26 avril 2011

Budget Primitif 2011

L'an deux mille onze  
le 26 avril à 18 heures 30

Membres en exercice : 25

Membres présents : 15

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département à Besançon, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUL.

Membres qui ont pris part à la  
délibération : 15

**Etaient présents :** Mme Françoise PRESSE, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Ali BENZIDANE, Pascal BONNET, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Yves-Michel DAHOUL, Bernard GRAPPEY, Nicolas GUILLEMET, Benoît HUFSCMITT, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM.

Date de la convocation :  
19 avril 2011

NOTA :

Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché  
au local du syndicat  
en mai 2011.

**Etaient excusés :** Brigitte BOURGUIGNON, Sylvie JEANNIN, Barbara ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Christophe LIME, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Président,

Sur la base des orientations budgétaires présentées lors du dernier Comité syndical du 15 février 2011, le budget proposé en dépenses et en recettes pour l'année 2011 se répartit de la manière suivante :

**Dépenses**

384 326,73 € en investissement :

- 56 212,00 € : Frais d'études
- 10 000,00 € : Concessions et droits
- 8 100,00 € : Autres immo incorporelles
- 46 800,00 € : Terrains nus
- 20 000,00 € : Autres matériels et outillages
- 38 310,00 € : Installation générale
- 1 364,00 € : Matériel de bureau et informatique
- 1 000,00 € : Mobilier
- 65 000,00 € : Constructions sur sol d'autrui
- 112 540,73 € : Travaux
- 25 000,00 € : Autres immo (défrichement)

349 486,88 € en fonctionnement :

- 131 487,33 € : Charges à caractère général
- 85 294,00 € : Charges de personnel
- 1 439,61 € : Autres charges de gestion courante
- 97 959,42 € : Virement à la section d'investissement
- 33 306,52 € : Dotations aux amortissements

## Recettes

### 384 326,73 € en investissement :

- 9 304,47 € : Excédent reporté
- 97 959,42 € : Virement de la section de fonctionnement
- 765,32 € : FCTVA
- 242 991,00 € : Subventions (Agence de l'eau, RFF et Département) dont 133 666,00 € de Restes à réaliser
- 33 306,52 € : Amortissements

### 349 486,88 € en fonctionnement :

- 144 409,88 € : Résultat de fonctionnement reporté
- 103 563,00 € : Participations statutaires des collectivités membres du Syndicat
- 86 929,00 € : Subvention Agence de l'eau
- 10 115,00 € : Autres subventions
- 1 800,00 € : Produits divers
- 2 670,00 € : Subvention exceptionnelle

Après débat, le Comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2011 avec 15 voix pour.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

PRÉFECTURE  
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.  
Contrôle de légalité

RECU 09.MAI 2011